

16^e session de l'Assemblée générale de l'UICN

Madrid, Espagne, 5-14 novembre 1984

16/41 LA REVUE PARKS

RAPPELANT les recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement (No 35, de la Deuxième Conférence mondiale des parcs nationaux (Nos 16 et 18) et du Congrès mondial de Bali sur les parcs nationaux (No 13);

RECONNAISSANT que depuis 1976, la revue internationale **Parks** constitue un outil de qualité produit par des professionnels qui permet d'assurer des échanges internationaux d'informations sur la planification, la gestion et le fonctionnement des parcs nationaux et autres catégories d'aires protégées, contribuant ainsi à promouvoir la gestion des parcs nationaux en tant que profession;

RECONNAISSANT AUSSI que L'UICN est l'éditeur de la revue internationale **Parks**;

L'Assemblée générale de L'UICN, réunie du 5 au 14 novembre 1984 à Madrid, Espagne, pour sa 16^e session:

1. EXPRIME sa reconnaissance au National Parks Service des Etats-Unis, à Parcs Canada, à l'Unesco, au PNUE, au WWF, à la FAO, à la Nouvelle-Zélande et à d'autres encore, pour L'appui qu'ils apportent à **Parks**, mais constate avec inquiétude que les difficultés qui ont entraîné la suspension des éditions française et espagnole, ainsi que la réduction de l'appui de ceux qui soutenaient la publication à l'origine, n'ont pas été résolues;
2. REAFFIRME qu'il est nécessaire que L'UICN publie et parraine la revue internationale **Parks** en trois langues à l'intention des responsables de parcs et d'aires protégées dans le monde entier; et
3. CHARGE plus précisément le directeur général de L'UICN de:
 - (a) créer un comité consultatif de publication de **Parks** et un conseil d'administration honoraire de **Parks**;
 - (b) charger une personne ou, le cas échéant, un comité issu du conseil d'administration, de préparer dans les six mois pour le directeur général des propositions d'actions à entreprendre pour trouver de nouvelles sources de financement;
 - (c) rétablir la publication régulière des éditions française et espagnole de **Parks**, dès que cela s'avérera financièrement possible;
 - (d) se fixer comme objectif d'assurer la diffusion de **Parks** aux gestionnaires des parcs nationaux et aires protégées du monde entier;
 - (e) lancer une enquête auprès des lecteurs de **Parks** pour déterminer les sujets d'articles répondant aux besoins présents et à venir;
 - (f) utiliser pleinement tous les mécanismes dont dispose L'UICN afin d'assurer à **Parks** un apport régulier d'articles adéquats; et
 - (g) établir un lien fonctionnel entre le directeur des publications de L'UICN et le nouveau comité consultatif de publication de la revue internationale **Parks**.